



Séance ordinaire du 14 janvier 2026

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix, situé au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont également présents les maires, conseiller et conseillère suivants :

MM. Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-St-François
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Carl Gilbert, maire	Saint-Urbain
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul
Mme Noëlle-Ange Harvey, conseillère	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

#### Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 décembre 2025
3. Adoption des déboursés et des comptes à payer

#### **Administration générale**

4. Modification de la résolution no 13-02-25 relative au financement de l'Entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale
5. Changement des signataires des chèques émis au nom du TNO Lac-Pikauba et des Baux de villégiature

#### **Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**

6. Demande de commandite : Défi OSEntreprendre

#### **Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)**

7. Certificat de conformité : Petite-Rivière-Saint-François (règlement numéro 765)
8. Acceptation de l'offre de services d'Azimut concernant la géomatique

#### **Divers**

9. Embauche d'une agente de bureau (poste temporaire)
10. SHQ / Autorisation de signature de l'Entente de gestion du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ)
11. Affaires nouvelles
  - 11.1. Modification du signataire autorisé en vertu des résolutions numéro 49-03-16 et 2025-10-08
  - 11.2. Demande de commandite : Saveurs authentiques de Charlevoix (Charlevoix toutes saisons)
  - 11.3. Demande de commandite : Association nationale des camionneurs artisans incorporés (ANCAI) / Congrès 2026
12. Rapport de représentation
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

#### **OUVERTURE**

Monsieur Michaël Pilote souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux conseiller et conseillère ainsi qu'aux journalistes présents dans la salle.



**01-01-26 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Carl Gilbert et adoptée unanimement.

**02-01-26 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 soit adopté, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles.

**03-01-26 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement,

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 38731 à 38777	122 772.87
Paielements par dépôts directs # 3723 à 3791	536 634.50
Paielements Accès D # 1612 à 1618	965.14
Paielements préautorisés JG-3938-3939-3940-3941-3942-3943-3946-3947-3948-3951-3952-3953-3954	143 279.23
Salaires nets versés - rapports 1304 à 1307	131 507.81
<b>TOTAL</b>	<b>935 159.55</b>

**Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix**

Chèques # 544-545	9542.93
-------------------	---------

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Chèques # 353 et 354	648.00
----------------------	--------

**Table en transfert d'entreprises de Charlevoix**

Chèques # 59 à 61	1369.47
-------------------	---------

**Aide d'urgence**

Chèque # 292	166.66
Paielements préautorisés JG-13162	17 581.66
<b>TOTAL</b>	<b>17 748.32</b>

<b>RVGRH, FLI, TTEC et Aide d'urgence</b>	<b>TOTAL 29 308.72</b>
---	------------------------

**TNO Lac Pikauba (Charlevoix)**

Chèques # 1058 à 1064	292 086.59
-----------------------	------------



**Baux de villégiature (TNO Lac Pikauba)**

Chèque # 204

**8 201.66**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

**04-01-26 4- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 13-02-25  
RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ENTENTE  
RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES DE LA  
CAPITALE-NATIONALE**

**ATTENDU** la résolution no 13-02-25 relative au renouvellement et financement de l'Entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale (2025-2028);

**ATTENDU QUE** la contribution de 15 000 \$ pour l'année 2025-2026 de l'Entente (budget 2025) a été payée et imputée au fonds éolien de développement régional tel que le prévoit la résolution no 13-02-25;

**ATTENDU QUE** le budget 2026 adopté par le Conseil de la MRC prévoit que le financement de l'Entente régionale sur les paysages sera imputé pour les années 2026-2027 (budget 2026) au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix plutôt qu'au fonds éolien de développement régional (redevances);

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC souhaite qu'il en soit de même pour l'année 2027-2028 de l'Entente (budget 2028);

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter une résolution pour modifier le financement de l'Entente pour les années budgétaires 2026 et 2027;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

**QUE** la contribution de la MRC de Charlevoix fixée à 15 000 \$ annuellement soit imputée au Fonds régions et ruralité (FRR) pour les années 2026-2027 de l'Entente (budget 2026) et 2027-2028 (budget 2027).



**05-01-26 5- CHANGEMENT DES SIGNATAIRES DES  
CHÈQUES ÉMIS AU NOM DU TNO LAC-PIKAUBA  
ET DES BAUX DE VILLÉGIATURE**

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix nomme les signataires suivants pour tous les comptes bancaires émis au nom du TNO Lac-Pikauba et des Baux de villégiature (folios nos 410583 et 410227) :

- Monsieur Michaël Pilote, préfet, ou
- Monsieur Christyan Dufour, préfet adjoint, ou
- Monsieur Patrick Lavoie, maire;

Et l'une des deux personnes suivantes :

- Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, ou
- Madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale - activités financières.

**QUE** le nom de Claudette Simard soit retiré de la liste des signataires considérant qu'elle est remplacée par les maires ci-haut mentionnés.

**06-01-26 6- DEMANDE DE COMMANDITE : DÉFI  
OSENTREPRENDRE**

Il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 600 \$ pour la coordination de la 28<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix.

**07-01-26 7- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PETITE-RIVIÈRE-  
SAINT-FRANÇOIS RÈGLEMENT NUMÉRO 765**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 décembre 2025, le règlement portant le numéro 765 intitulé « Règlement numéro 765 modifiant le règlement de zonage numéro 603 »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 765 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 765 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.



**08-01-26 8- ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'AZIMUT CONCERNANT LA GÉOMATIQUE**

**ATTENDU** l'offre de services présentée par Azimut à la MRC de Charlevoix concernant diverses solutions géomatiques, notamment l'acquisition d'une licence GOportail Pro qui implique des droits d'utilisations annuels établis à 3 890 \$ (avant taxes) pour une durée de 36 mois et un mandat unique pour des services professionnels Azimut établis à 380 \$ (avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la signature de l'offre de services présentée par Azimut et signée par leurs administrateurs le 9 janvier 2026 au montant de 4 270 \$ (avant taxes) pour 2026 et de 3 890 \$ (avant taxes) pour 2027 et 2028 selon l'évaluation des droits d'utilisation annuels récurrents.

**09-01-26 9- EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU (POSTE TEMPORAIRE)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures en vue de combler un poste temporaire d'agent(e) de bureau (au moins six mois – renouvelable au besoin) pour supporter l'administration générale, effectuer la réception téléphonique et l'accueil de la clientèle en l'absence de la personne titulaire du poste d'agente de bureau;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale de confirmer l'embauche de madame Stéphanie Bouchard-Lavoie pour occuper la fonction d'agente de bureau (poste temporaire) pour une durée minimale de six mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Stéphanie Bouchard-Lavoie, à titre d'agente de bureau, un poste de salariée temporaire au taux horaire de 27,11 \$ (échelon 2 du groupe d'emploi 2), auquel une somme équivalente à 12 % s'ajoute pour les employés temporaires.

**QUE** la date d'entrée en fonction de madame Stéphanie Bouchard-Lavoie soit fixée au 15 décembre 2025 pour une période minimale de six (6) mois, se terminant le vendredi 12 juin 2026 et que son horaire de travail soit déterminé en fonction de ses disponibilités (à convenir avec la directrice générale).

**QUE** les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget de l'administration générale.



**10-01-26 10- SHQ / AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC (PSLQ)**

**ATTENDU** le projet d'entente transmis par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et devant intervenir avec l'Office régional d'habitation (ORH) de la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix afin de confier à l'ORH la responsabilité de l'administration du Programme au regard de la gestion de suppléments au loyer attribués à des logements désignés;

**ATTENDU QUE** la présente entente a pour objet de préciser les obligations et responsabilités de chacune des Parties et que la durée de l'entente en question est de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** l'ORH de la MRC de Charlevoix a notamment pour responsabilité d'effectuer, en collaboration avec les municipalités locales participantes de la MRC, la facturation, l'administration et la gestion des sommes liées en vertu du Programme,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu à l'unanimité

**QUE** madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer l'entente intervenant avec la SHQ et l'ORH de la MRC de Charlevoix en vue de confier à l'ORH l'administration du Programme au regard de la gestion de suppléments au loyer attribués à des logements désignés pour l'ensemble des municipalités de la MRC qui participent au Programme.

**11- AFFAIRES NOUVELLES**

**11-01-26 11.1- MODIFICATION DU SIGNATAIRE AUTORISÉ EN VERTU DES RÉOLUTIONS NUMÉRO 49-03-16 ET 178-10-25**

**ATTENDU** la résolution numéro 49-03-16 adoptée par la MRC de Charlevoix lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2016 confirmant le cautionnement et les lettres de garanties à fournir à Hydro-Québec par la Corporation du Parc éolien de la Rivière-du-Moulin inc.;

**ATTENDU QUE** le signataire autorisé, soit le préfet, a été modifié, sans aucun autre changement apporté à la résolution numéro 49-03-16, dont le préambule, le contenu et l'objet demeurent valides et en vigueur par la résolution numéro 178-10-25;

**ATTENDU QUE** le préfet en poste à ce jour est monsieur Michaël Pilote et qu'il y a lieu de l'identifier comme signataire pour signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tous les actes et documents requis à cette fin en remplacement de madame Claudette Simard (selon la résolution numéro 2016-06-09) et monsieur Patrick Lavoie (selon la résolution numéro 178-10-25);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité



**QUE** la MRC de Charlevoix procède à une modification du signataire autorisé en vertu des résolutions numéro 49-03-16 et 2025-10-08 afin que monsieur Michaël Pilote, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tous les actes et documents requis pour assurer le suivi des résolutions numéro 49-03-16 et 178-10-25 en remplacement de madame Claudette Simard et monsieur Patrick Lavoie, soit le cautionnement et les lettres de garanties à fournir à Hydro-Québec.

**12-01-26 11.2- DEMANDE DE COMMANDITE : SAVEURS AUTHENTIQUES DE CHARLEVOIX (CHARLEVOIX TOUTES SAISONS)**

Il est proposé par monsieur Emmanduel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à Saveurs authentiques de Charlevoix pour la coordination du projet Charlevoix toutes saisons (marchés agroalimentaires), une dépense imputée au budget des dons et commandites du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix.

**13-01-26 11.3- DEMANDE DE COMMANDITE : ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INCORPORÉS (ANCAI) / CONGRÈS 2026**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à l'Association nationale des camionneurs artisans incorporés (ANCAI) pour la tenue du Congrès 2026 qui se tiendra dans Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

**12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM :** monsieur Michaël Pilote et madame Karine Horvath ont assisté à l'assemblée des MRC organisée par la FQM en décembre dernier.

**13- CORRESPONDANCE**

**1-UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC**

La FQM nous informe de la tenue d'une élection au sein du conseil d'administration, pour la région de la Capitale-Nationale et nous invite à voter d'ici le 14 janvier 2026.

La FQM nous offre ses plus sincères félicitations pour l'élection. Elle rappelle que des élections au conseil d'administration de la Fédération auront lieu au cours des prochaines semaines et nous invite donc, à nous impliquer activement pour participer à défendre les intérêts de votre communauté par la force du nombre.



## 2-ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministre des Transports et de la Mobilité durable nous informe qu'une aide financière maximale de 509 287 \$ est accordée à titre de contribution de base pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'exploitation de services en transport adapté dans le cadre du PSTA.

La Commission de la toponymie nous informe qu'elle a désofficialisé le nom Barrage Wabono, lors de la réunion du 17 décembre 2025, car le barrage qu'il désignait sur le territoire non organisé de Lac-Pikauba n'existe plus.

Le CPTAQ nous transmet :

- Décision pour le dossier # 450638 à Saint-Urbain. Elle autorise l'aliénation d'un lot donné en faveur du propriétaire;
- Décision pour le dossier # 451180 à Saint-Urbain. Elle autorise l'aliénation en faveur du propriétaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire.

## 3-DIVERS

Pétition de plus de 1100 signatures pour la tenue d'un référendum citoyen sur le projet éolien Des Neiges.

### 14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

### 14-01-26 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 15.

Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière

Michaël Pilote  
Préfet